



*Saint-Georges-de-Clarenceville*

---

## *AVIS PUBLIC*

---

Un avis de convocation vous est donné afin de vous informer **qu'une séance extraordinaire se tiendra le vendredi 7 août à 16 :30 par voie de visio-conférence ZOOM**. Les élus sont invités à joindre la visio-conférence par le lien communiqué par courriel: En conformité avec l'article 153 du Code Municipal, les sujets traités dans cette séance sont ceux indiqués dans la présente convocation, à moins que tous les gens convoqués soient présents et consentent à ajouter un sujet.

Les citoyens sont invités à faire parvenir leur question par courriel au plus tard le vendredi 7 août, 15 :00 au [dg@clarenceville.qc.ca](mailto:dg@clarenceville.qc.ca). Les rencontres du conseil demeurent à huis clos conformément à l'Arrêté Ministériel 2020-004 et seules les questions en lien avec le présent ordre du jour seront divulguées lors de la séance.

Lors de la séance extraordinaire, les points suivants seront abordés :

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Avis de motion du Règlement 2020-644 décrétant une dépense pour les travaux dans les quatre chemins;
- 4) Adoption du projet de Règlement 2020-644 décrétant une dépense pour les travaux dans les quatre chemins;
- 5) Période de questions
- 6) Levée de la séance.

Avis donné à Saint-Georges-de-Clarenceville, le 5 août 2020

Signé :

Mme Marie-Eve Brin, directrice-générale et greffière

---

## *CERTIFICAT DE PUBLICATION*

---

Je soussignée, Marie-Eve Brin, directrice générale, certifie que j'ai publié cet avis le cinquième jour d'août 2020.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT LE 5 août 2020.

Marie-Eve Brin,

Directrice générale de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville